

TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MIDI (AVEC RESTAURATION SCOLAIRE)

(Conseil municipal du 12 décembre 2019)

La tarification des repas est établie en fonction du quotient familial et avec application d'un taux d'effort, pour les élèves bisontins ; elle est fixe pour les élèves non bisontins.

Accueil périscolaire du midi	Bénéficiaires		Tarifs 2021 (année scolaire 2021-2022)
Accueil périscolaire du midi avec restauration pour les élèves des écoles publiques bisontines	Elèves bisontins	QF inférieur à 370	1,50 €
		QF entre 370 et 680	Taux d'effort à 0,41 %
		QF entre 681 et 1 122	Taux d'effort à 0,49 %
		QF supérieur à 1 122	5,95 €
		Repas exceptionnel quel que soit le QF	6,10 €
		Fréquentation non conforme	6,15 €
	Elèves habitant hors Besançon	Fréquentation régulière	6,70 €
		Repas exceptionnel	6,85 €
		Fréquentation non conforme	6,90 €
		Intervenants	4 €
		Stagiaires	3,40 €
		Enseignants	6,65 €

DROIT D'ENTREE A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE L'APRES-MIDI

(Conseil municipal du 12 décembre 2019)

Pour les élèves non bisontins, le droit d'entrée à l'accueil de l'après-midi est soumis au paiement d'un droit d'entrée forfaitaire et annuel, fixé par délibération du Conseil Municipal.

Prestation	Bénéficiaires		Tarifs 2021 (année scolaire 2021-2022)
Droit d'entrée ANNUEL à l'accueil périscolaire de l'après-midi	Elèves bisontins	QF inférieur à 400	2,00 €
		QF entre 400 et 2000	0,5 % x QF
		QF supérieur à 2000	12 €
		Fréquentation non conforme	12 €
	Elèves non bisontins	Fréquentation régulière	17 €
		Fréquentation non conforme	17 €